

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 34 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la remise aux normes de l'installation de détection incendie et la réfection des sols en résine du hall d'entrée du complexe de Grand-Champ

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

La commission composée de :

M Pascal Regazzoni, 1^{er} membre
Mme Gilberte Corbaz, membre
Mme Emilie Chitra, membre
M Cristian Riccio, membre
M Jean-Marc Waeger, rapporteur

s'est réunie le 15 octobre 2012 à 19h00 au Collège de Grand-Champs. Etaient présents : tous les membres de la commission.

Remerciements

La commission remercie M Thierry Genoud, municipal, et M Sébastien Thillier, technicien des bâtiments, pour leur disponibilité, pour la visite de la centrale incendie et les explications qu'ils nous ont apporté. La commission tient aussi à signaler la bonne rédaction du préavis, ce qui nous permis d'acquérir beaucoup d'informations avant la séance du 15 octobre 2012.

Situation initiale

Remise aux normes de l'installation de détection incendie

Comme le sol en résine, l'installation de détection incendie date de l'ouverture du collège (mise en service de l'installation le 26.02.1992) et ne répond plus aux normes en vigueur. Elle est toutefois toujours fonctionnelle et sous contrat d'entretien avec Siemens, mais les pièces détachées sont désormais introuvables. La production de ceux-ci n'est plus assurée depuis l'an 2000 et le stock, qui est géré par l'entreprise de maintenance, sera complètement épuisé dans un an. Comme il n'y a plus toutes les pièces de disponible, les dépannages se font dans des conditions de plus en plus difficiles et demandent quelques fois des solutions insolites.

Sols en résine du hall d'entrée du complexe de Grand-Champ

Le sol en résine à base d'époxy du complexe de Grand-Champ date de l'ouverture du collège et commence à montrer des signes de fatigue : entre les fissures, la décolorisation partielle, il commence même à être bombé par endroit et ceci surtout dans le hall d'entrée qui voit le plus grand passage de personnes et de matériel.

La commission technique a posé les questions suivantes :

Q : Pourquoi est-ce que ce préavis ne sort que maintenant ?

R : Le stock en matériel de réserve pour l'installation de détection d'incendie va être épuisé dans un an, donc il faut changer cette installation. Ces travaux devront être faits pendant les vacances scolaires, car à un certain moment il faudra débrancher l'ancienne installation pour mettre en route la nouvelle. Ceci implique une courte période sans détecteur incendie. Celle-ci sera couverte par le passage périodique d'un agent de sécurité. En même temps le sol doit être remplacé, ce qui demande une fermeture du secteur en question du collège de Grand-Champs pour 10 jours. Pour pouvoir entreprendre ces travaux pendant les vacances d'été 2013, le préavis devait être déposé au plus tard en octobre 2012.

Q : Est-ce que l'actuelle installation détection incendie est toujours aux normes ECA ?

R : M Alain Moser de l'ECA vient d'accorder la conformité de l'installation lors d'un audit

Q : Quelle est la durée des travaux ?

R : Les travaux d'installation de détecteurs incendie devront être effectués avant le revêtement du sol pour éviter de l'endommager par la suite. Pour l'installation de détecteurs incendie une nouvelle centrale sera prévue, elle sera nettement plus petite et tiendra compte des progrès technologiques. Il y a environs 200 détecteurs d'incendie dans tout le collège. Le tout sera accompagné par des mesures transitoires. (Mise hors service de l'ancienne installation et mise en route de la nouvelle) Ici les travaux de transition dureront environs 2 jours. A noter que la nouvelle installation sera fournie par Siemens, qui s'était déjà occupé de l'ancienne. Pour le revêtement du sol il faudra compter 10 jours, car une fois le nouveau sol posé, il faudra laisser sécher le tout pendant min. 1 semaine. A noter, que le nouveau sol sera de même couleur que l'ancien pour être en symbiose avec la couleur des portes.

Q : Est-ce que les nouveaux détecteurs incendie seront facilement échangeables ?

R : Oui, tout à fait. Ils se détacheront facilement, il restera ensuite juste du travail de câblage. En plus les nouveaux détecteurs ne seront plus dotés de pastilles radioactives, ce qui facilite le démontage.

Q : Est-ce qu'il y a des toxines qui sont dégagées lors du montage du nouveau sol ?

R : Le nouveau revêtement sera nettement moins toxique que l'ancien.

Q : Quel est la durée de vie du nouveau revêtement ?

R : Minimum 20 ans. Le nouveau sol en polyuréthane est plus souple que l'ancien et aura moins tendance à se fissurer. Le produit choisi provient de l'entreprise Syka. (Syka floor 300n)

Q : Est-ce qu'il y aurait eu d'autres alternatives au revêtement en polyuréthane ?

R : Non, pas réellement. Ce type de revêtement est d'ailleurs aussi utilisé dans les hôpitaux.

Observations

La commission technique constate que ce préavis arrive relativement tard. (Travaux ne pourront commencer qu'en été 2013) Les travaux d'entretien de l'installation de détection incendie deviennent de plus en plus difficiles à effectuer à cause du manque de matériel qui ne peut plus être remplacé par l'entreprise Siemens. Ceci demande pour le personnel qui entretient cette installation beaucoup d'improvisation et de recherche de solutions insolites en cas de problèmes.

Conclusions :

La commission technique est consciente que le remplacement de l'installation de détection incendie et du sol en résine du hall d'entrée du complexe de Grand-Champs est une nécessité et recommande à l'unanimité d'approuver les conclusions du préavis no 34, soit :

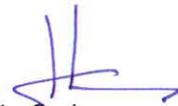
- D'accorder le crédit de 123'163 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 123'163 francs.

Gland, le 15 octobre 2012

La commission technique :



M Pascal Regazzoni, 1^{er} membre



Mme Gilberte Gorbaz, membre

Mme Emilie Chitra, membre

M Cristian Riccio, membre

M Jean-Marc Waeger, rapporteur

